



PARIS, VIII  
5, rue Bayard, 5,  
Téléphone : 514,38 - 524,45

# LE ROUBAIX-TOURCOING

24, Grande-Rue, 24

85, Rue des Ursulines, 85

1111111  
15, rue d'Angleterre, 15,  
Téléphone : 672

## RIMES COUPABLES

Ne prononcez jamais le nom de Voltaire devant les sectaires évergumènes de l'heure présente ; Voltaire rime avec ministère, et ils entendraient ministère. Ne prononcez jamais le nom de Jean-Jacques Rousseau devant des faux sœurs. Ils entendraient Waldeck-Rousseau. Et si vous arrive de parler de Voltaire et de Jean-Jacques Rousseau, n'en parlez que très révérencieusement, car, si vous vous aventurez à dénoncer l'œuvre pernicieuse et impie des deux écrivains philosophes, vous serez condamné pour critiques adressées au gouvernement et au président du Conseil, et la loi Bérenger ne sera pas faite pour vous. Le P. Blampied, supérieur des Rédemptoristes de Valence, vient d'en faire la rude expérience.

Au cours de ses sermons, donnés, du 22 au 28 avril dernier, dans l'église de Valsonne (Rhône), il avait traité avec une vigoureuse véhémence Jean-Jacques Rousseau, et les habitudes du café du coin s'empressèrent de le dénoncer pour avoir contrevenu à l'article 201 du Code pénal, en critiquant les actes du gouvernement et en manquant de respect à M. Waldeck-Rousseau.

Pour ce qui est du ministère, les témoins ne sont pas absolument sûrs que le prédicateur n'ait pas dit Voltaire — la rime n'étant que d'une syllabe ; — mais pour Rousseau, ils ont bien entendu : Rousseau. Que ce soit Waldeck ou Jean-Jacques, peu importe, le P. Blampied a bien dit : Rousseau.

Voltaire et Waldeck-Rousseau, deux contemporains, comme seraient Monis et Jean-Jacques, quoi ! Quelque absurde qu'elle fut, la dénonciation fit l'objet d'une enquête, qui démontra la mauvaise foi de l'oreille des accusateurs, et elle fut mise au panier. Mais le café du coin avait le dessous du cœur, cela ne se pouvait pas ; le ministère en eût été ébranlé ! Par ordre venu de très haut, l'enquête fut reprise en juillet, et, cette fois encore, le café du coin mordit la poussière ; le bon sens et la justice triomphèrent !

La rime ne tarde pas à revenir. Un dernier fois à la charge avec les déclarations assurées par M. Monis, les habitudes ont, le 31 octobre, fait condamner le P. Blampied par le tribunal de Villefranche à 100 francs d'amende. En vain le maire, l'adjoint et vingt-six témoins pris parmi les plus honorables assistants ont-ils établi le quiproquo volontaire des habitués, le tribunal l'a accepté et se l'est approprié.

Comment n'aurait-il pas donné satisfaction à l'habitué Pelletier, venant dire : « Vous savez, Monsieur le président, je défends le République, moi, et le ministère ! »

À défense de la République, que de vilenies, de dénonciations, d'abus, d'exercices de toutes sortes n'a-t-on pas commis en ton nom ! que de basses rancunes n'a-t-on pas satisfaites ! que de misérables vengeances n'a-t-on pas exercées !

Au premier abord, le procès de Valsonne paraît chose plaisante. Mais n'est-ce certes pas risible. Le mot de Pelletier en témoigne : « Je défends la République et le ministère ; voilà qui donne créance à sa déposition, même contre vingt-six dépositions contraires, même contre le bon sens, même contre la vérité. »

« Je défends la République et le ministère » est devenu le passe-partout de tous les dénonciateurs, la pince-monseigneur de tous les perturbateurs. Je accuse fausement le Fr. Flamandien et le Fr. Florjan, mais je défends la République et le ministère. — En prison Flamandien ! En prison Florjan !

Je saucage Saint-Joseph et je brûle Aubervilliers, mais je défends la République et le ministère.

— Impunis la mise à sac de Saint-Joseph et l'incendie d'Aubervilliers ! Je fomenté les grèves, j'excite au pillage et au meurtre, mais je défends, etc. — Continuez, mon ami, vous avez toute licence !

Et c'est ainsi que de dénonciations en dénonciations acceptées, de crimes en crimes impunis, d'excitations en excitations permises, le commerce est tellement inquiet, l'industrie tellement menacée, la sécurité privée tellement ébranlée, l'ordre social tellement troublé que M. Waldeck-Rousseau est forcé de mobiliser les troupes, pour prévenir le triomphe définitif de la révolution, déchaînée par ses faiblesses et ses complaisances.

## ROME

Notre correspondant particulier (M. Maréchal) Rome, 3 novembre, 5 h. 1/2. Le Saint-Père a de nouveau reçu ce matin le cardinal Richard. Notre correspondant particulier écrit Rome, 3 novembre. Sont toujours absolument fausses les nouvelles qui parlent d'une prétendue maladie du Pape. Le Saint-Père est très bien de santé. — Et tous les jours il reçoit des personnes qui peuvent en témoigner. La nouvelle de l'arrivée prochaine d'un pèlerinage anglais vient d'arriver. Cette semaine, un vaisseau des Etats-Unis est arrivé à Civita-Vecchia. Les officiers et les marins catholiques de ce navire vont venir à Rome et seront reçus par le Saint-Père.

## GAZETTE DU JOUR

On nous rendra ce témoignage que si les actes odieux du ministère nous obligent trop souvent à défendre contre son arbitraire nos libertés et nos droits, nous n'hésitons jamais à lui rendre justice lorsque par hasard il accomplit un acte louable. C'est ainsi que nous nous exprimons de fâcheux M. Baudin, ministre des Travaux publics, qui dans son dernier voyage à Fontaine-Vautin (Ais), n'a pas hésité à accomplir une œuvre de justice en décorant trois des plus anciennes Sœurs de l'hôpital et une Sœur de la salle d'asile. M. Baudin, en décorant quatre Sœurs au moment où M. Leygues dirige contre les religieuses les foudres de ses circulaires, a pas sans doute fait de l'héroïsme, mais cette protestation contre l'arbitraire de son collègue a bien sa petite valeur.

Il est vrai que si de loin en loin on ne rebattuait pas l'éclat de ces récompenses en les accordant au mérite, il y a longtemps que croix et médailles seraient tombées dans le discrédit le plus absolu. LA BANDE DES BRISERS DE CROIX. La bande d'incroyables qui opère dans la Somme depuis quelques mois vient de se signaler par de nouveaux exploits. Près de Lamotte-Brebières un calvaire a été renversé ; un peu plus loin une croix a été brisée. L'érection de cette croix datait du XVI<sup>e</sup> siècle et elle avait été respectée jusqu'ici.

Une petite chapelle dédiée à Notre-Dame de Brebières et érigée en 1818 a été pillée. Autel, vases, statues, tentures, sièges, rien n'a été épargné, seule la croix de pierre surmontant la chapelle est restée debout. Le cimetière de Lamotte a reçu ensuite la visite de la bande. Le calvaire, qui se dresse au fond du champ de repos, a été renversé et le Christ mis en pièces. Sur le socle en pierre de cette croix on relève la trace des outils qui ont servi à l'abattre. La population est terrorisée par ces actes de vandalisme. Il semble impossible à tout le monde que la police soit impuissante à réprimer de pareils brigandages.

PLUS DE CONSCIENCE. Ces jours-ci, sous écrit-on, les membres de l'enseignement laïque de l'arrondissement de Valenciennes ont été reçus par le préfet de Valenciennes. Le préfet a dit qu'il était très heureux de les recevoir et qu'il leur faisait un grand plaisir de leur offrir un dîner. Les membres de l'enseignement laïque ont répondu qu'ils étaient très honorés de recevoir le préfet et qu'ils étaient très heureux de lui offrir un dîner.

ment de Forcalquier étaient réunis dans cette ville sous la présidence d'un inspecteur primaire.

M. l'inspecteur commençait par déclarer à ses subordonnés que les congréganistes devaient plus que jamais être considérés comme des ennemis. Mais les ennemis sont quelquefois bons à imiter, et M. l'inspecteur ne cachait pas que certaines méthodes de ces odieux congréganistes, et en particulier leur organisation des mutualités scolaires, devaient attirer l'attention et être copiées.

Le soir, au banquet, on a bu à la mort prochaine de l'enseignement congréganiste déjà si gravement atteint par la loi sur les associations. « Voilà qui constitue un aveu significatif : les congréganistes sont des concurrents imbattables, et, ne pouvant les vaincre sur le terrain pédagogique, on les expulse, on les supprime. C'est d'une simplicité toute jacobine. »

## BIZARRE PREUVE D'IDENTITÉ

Il y a quelques jours, un incident comique s'est produit dans un bureau de poste des environs de Thionville. Un jeune homme se disant acrobate se présenta au guichet pour encaisser une petite somme qui lui avait été adressée poste restante. Le mandat était arrivé, mais le fonctionnaire de service demanda à l'inconnu de présenter ses papiers d'identité. Or, l'acrobate ne put exhiber que quelques lettres et une carte postale illustrée. Cela ne suffisait pas. Tout à coup, l'acrobate eut une idée. S'appuyant de ses mains sur la planche devant le guichet, il exécuta un véritable tour de force, décrochant avec ses pieds une pancarte suspendue au-dessus du guichet, agrémentée cet exercice de quelques sauts périlleux et remit le mandat à sa place, toujours en se servant de ses pieds. Le postier était convaincu, il lui remit l'argent, à la satisfaction du public fort amusé.

## LE SUICIDE CONFORTABLE

Les Américains aiment le confortable en tout. Un citoyen de Chicago, réfléchissant que les gens à humeur noire manquent d'un établissement où ils puissent se suicider avec tout le confort désirable, a formé le projet de combler cette lacune. Il vient de demander au maire de cette ville l'autorisation d'établir une maison où de se suicider avec agrément on eût la facilité. Moyennant une légère rétribution, on trouverait dans cet établissement tout ce qui est nécessaire pour abréger ses jours par les moyens les plus divers : électrocution, revolver, poisons, asphyxie, noyade, etc., etc.

## LES COMMISSIONS SCOLAIRES

Le ministre de l'Instruction publique dans une circulaire adressée aux préfets, a décidé de stimuler le zèle des Commissions scolaires afin que la loi sur l'enseignement obligatoire soit rigoureusement observée. Il est à noter que le nombre des illettrés en France est encore de 4,5 % pour les hommes et de 7,2 % pour les femmes. M. Leygues est très utilement complété les renseignements de ce caractère en indiquant que cet excès de illettrés, que sans les écoles libres qui peinent à fonctionner sur le budget des catholiques le nombre des illettrés serait beaucoup plus élevé.

Il serait en effet impossible au ministre des Finances de trouver les ressources nécessaires pour remplacer ces écoles, et au ministre de l'Instruction publique un nombre de instituteurs suffisant pour remplacer les instituteurs congréganistes. Les Commissions scolaires ne pourraient elles devant ces deux difficultés, et en le reconnaissant M. Leygues est simplement resté hébété à la vérité.

## NOS MORTS A BERLIN

Berlin, 4 novembre. — Les membres de la Société philanthropique française ont organisé hier au cimetière de la garnison, une cérémonie en mémoire des officiers et des 101 soldats français morts à Berlin en 1870-71. Le comte de Chasseloup, attaché militaire, a prononcé une allocution ; puis que magnifiquement couronné de laurier, offert par l'ambassade de France, et une couronne de laurier, le monument philanthropique ont été déposés sur le monument des militaires français.

## L'ARTISANALIERE AUX COLOMBES

On télégraphie de Tunis au Temps : Il se produit actuellement un mouvement de protestation dans les groupes des instituteurs contre l'installation éventuelle des Jésuites en Tunisie. Des télégrammes ont été envoyés de Paris par la section tunisienne de Comité d'action républicaine, par la Ligue maçonnique la « Nouvelle Carthage », par le cercle tunisien de l'enseignement et par la Ligue l'Anvers du XX<sup>e</sup> siècle de Biscarie, etc. qui ont organisé l'acquisition du palais Khereddine sur le bord de la mer, près de la Goulette, par un groupe laïque, qui a l'intention de le louer aux Jésuites, qui installeraient en avril ou octobre un collège colonial.

## LES BREVETS

Saint-Etienne, 4 novembre. — Le travail est complet chez les mineurs dans tout le bassin de la Loire. En présence du calme qui règne, M. Masclé, préfet de la Loire, se propose de faire repartir jeudi, pour leurs garnisons respectives, les troupes étrangères à Saint-Etienne. Firminy, 4 novembre. — Rien d'anormal ne s'est produit jusqu'ici. Le travail dans les mines continue régulièrement. Tout est calme. Lemaucoulois-Bains, 4 novembre. — Les mineurs du centre minier de Grassezac ont

## NAISSANCE D'UN PRINCE BELGE

(De notre correspondant particulier) Bruxelles, le 3 novembre. Les coups de canon ont tonné dimanche après-midi, à 3 heures, mettant un émoi joyeux dans toute la ville. A peine la cinquante-deuxième décharge était-elle tirée — je vous ai dit que les princesses n'ont droit qu'à 51 coups — que de tous côtés on criait : « C'est un prince !... » C'est à dire qu'une course folle vers le quartier Léopold où habitent le prince et la princesse Albert de Belgique.

Le petit prince a fait ainsi une fort belle entrée dans le monde. Il est superbe, il crie comme un petit diable, il a des cheveux blonds bouclant sur sa tête mignonne. Le roi Léopold, qui est arrivé en automobile au palais quelques instants après la naissance, a été acclamé frénétiquement. Il tiendra son petit-neveu sur les fonts baptismaux.

L'enfant a été onduyé aussitôt par M. le chanoine Delvigne, curé de la paroisse des princes. Cette naissance provoque une joie profonde dans la population royaliste. C'est, en effet, l'affermissement de la dynastie. Dès l'an dernier, lors du mariage du prince Albert, la nation a manifesté avec enthousiasme son bonheur de voir le neveu du roi, héritier présomptif du trône, fonder une famille. D'aucuns exprimaient des regrets sous prétexte que le prince épousait une princesse bavaroise de maison cadette ; mais ces regrets qui s'inspiraient de trop d'orgueil ont bientôt fait place à des sentiments plus louables.

Dès son arrivée en Belgique, la jeune princesse Elisabeth a, en effet, conquis tous les cœurs. Bruxelles, que l'on répétait ville froideuse, a fait pendant plusieurs jours des ovations au jeune couple, et de telle façon que les socialistes, qui espéraient l'indifférence ou même l'hostilité, en sont encore tout bouleversés. Les gens qui rêvent de détacher le pays de la monarchie — nous avons nommé les révolutionnaires et les radicaux pointus — font grise mine aujourd'hui. Voilà, en effet, le trône assuré. Le prince Albert a l'énergie intelligente de son oncle, le roi Léopold. Quant au petit prince qui vient de voir le jour, il aura de qui tenir. Sa mère est, en effet, — bien qu'elle soit jeune — une femme de volonté, qui possède toutes les vertus de sa forte race et, de plus, de sincères convictions chrétiennes.

C'est à tout cela que la foule émue songeait en écoutant les salves d'artillerie et les joyeux carillons d'églises, tandis que de tous côtés on hissait les drapeaux tricolores, et qu'au palais les ministres, les présidents des Chambres et les premiers magistrats de la Cour de cassation signaient le procès-verbal de la naissance de Léopold-Philippe-Charles-Albert-Mainard-Hubertus-Marie-Miguel, prince de Belgique.

Bruxelles, 4 novembre. — Le prince Albert a reçu dans la soirée les félicitations de l'empereur Guillaume de l'empereur d'Autriche, du prince Luitpold de Bavière, du grand-duc de Bade, du roi de Saxe et de nombreux autres princes allemands. Le prince Karl-Théodore, père de la princesse Elisabeth de Belgique, a exprimé son bonheur par une longue épêche. Les dernières nouvelles de la princesse Albert sont très bonnes ; elle n'a pas le moindre accès.

## Le conflit franco-turc

On est encore sans nouvelles de la division de l'amiral Caillaud. Ce matin lundi, à 9 heures, on ignore — ou du moins on ne dit pas — où sont nos cuirassés. Il est probable qu'ils se trouvent dans le golfe. Il paraît que des instructions très précises ont été données à l'amiral Caillaud au sujet des approvisionnements en charbon dont il pourra avoir besoin en cours de route.

A Toulon, des ordres ont été donnés pour l'appareillage possible d'autres navires qui se trouvent dans le golfe. Les cuirassés de l'escadre Saint-Louis, Jauréguiberry et Bouvines ; les croiseurs de 2<sup>e</sup> classe Cassard et Du Chayla ; les contre-torpilleurs Dunois, Hallebarde et Pique. En outre, le Charles-Marcel, cuirassé d'escadre, est au bassin.

A Constantinople, M. Bapst a répondu hier au ministre des Affaires étrangères ottoman qui lui communiquait l'irradié du Sultan, acceptant le chiffre de l'indemnité Lorrain, que cet irradié, ne contenant aucune garantie de paiement, ne pouvait être considéré comme une solution.

M. Bapst a de plus signalé au ministre ottoman les nombreuses violations aux stipulations et aux traités conclus entre la France et la Turquie qui se sont produites depuis quelque temps et qui doivent être l'objet d'un règlement. Le gouvernement français exige que la Turquie garantisse que ces violations ne se renouveleront plus.

Le bruit s'est répandu hier qu'une division de l'escadre italienne était partie pour les eaux turques, et même que l'Italie avait dessein de tenter un coup de main sur la Tripolitaine. Cette nouvelle était fautive. Une division italienne a bien été mise en mouvement, mais pour aller à Castellammare Stabia, le 7 novembre, au lancement du cuirassé Brin, en présence du roi et de la reine d'Italie. Cette division ira ensuite dans l'Adriatique.

Plusieurs journaux anglais regrettent que l'incident franco-turc ne se soit pas produit il y a quelques années, alors qu'il eût été plus facile, à leur avis, de régler définitivement d'autres affaires qui leur paraissent plus importantes qu'un simple différend financier. — La France, ajoutent-ils, aurait pu prendre alors la tête d'un mouvement qui aurait mis fin à un état de choses qui est la honte de l'Europe. Le Daily Telegraph dit de nouveau que la France est contrainte d'agir comme elle le fait, et qu'elle sera bien inspirée de demander une satisfaction complète.

## Est-ce donc vraiment la guerre ?

Plusieurs de nos confrères ont demandé l'avis de divers hommes politiques qui, tous, ont répondu qu'il fallait en finir avec l'attitude de la Turquie qui, depuis nombre d'années, se moque de toutes les observations et fait preuve de mauvais foi. Samedi soir, le Temps disait, d'après une dépêche de Constantinople, « que le Sultan venait de donner l'ordre de compléter en toute hâte les défenses de l'île de Smyrne, que des mines sous-marines avaient été placées, que des troupes étaient mobilisées dans les endroits qui pourraient être favorables à un débarquement afin de l'empêcher. » Il ajoutait que « dans toute la Turquie les sentiments patriotiques s'élevaient à leur plus haut point. »

Il faut espérer encore que le conflit sera réglé sans effusion de sang. — Aujourd'hui la Chambre entend les déclarations des ministères. On commençait à s'inquiéter de leur silence et du mystère dont ils s'enveloppaient. Et il ne faudrait pas que le pays, sans avoir été complètement informé, se trouvât en face de faits accomplis dont les conséquences peuvent être d'une extrême gravité. A. P.-B.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 4 novembre. Séance à 2 heures, M. Deschamps président. L'immunité des élus. M. Gautret dépose une proposition tendant à accorder aux membres des divers Comités publics élus (conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux) dans l'exercice de leurs fonctions, une immunité analogue à celle dont jouissent, pour leurs discours au Parlement, les sénateurs et députés.

On sait que cette proposition est motivée par la poursuite intentée à un conseiller municipal de Paris, M. Spronck, pour avoir dénoncé un fait considéré par lui comme coupable, contre un fournisseur de la ville.

L'urgence est déclarée et la proposition renvoyée à la Commission d'organisation départementale et communale. Le pouvoir judiciaire des préfets. M. Mirman dépose à son tour une proposition d'abrogation de l'article 59 du Code d'Instruction criminelle, qui confère des attributions judiciaires dont il use généralement de la manière la plus arbitraire.

Cet abus vient d'être commis à Rains. A la suite du voyage du Préfet, deux déclarations fantaisistes de certains agents de la police, sans la moindre accusation formulée contre

## VICTIENS DU DEVOIR

Les obseques de l'agent Bailly. Les obseques du gardien de la paix de la brigade Buviale Bailly, mort victime du devoir dans les circonstances tragiques que nous avons rapportées ont été célébrés aujourd'hui à midi 1/2. Dans la matinée, le corps avait été déposé dans une chapelle ardente, installée dans un des postes des brigades de réserve.

Le levée du corps a été faite à midi et le cercueil a été porté à l'église Notre-Dame par six gardiens de la paix de la brigade Buviale. Le porteur était entièrement tenu de noir. Au moment de la levée du corps, marchaient derrière le cercueil, les membres de la famille, M. Wadecq, Buisson, Alpin, Daussat, Laurent, Jouy, Puybaraud.

Le service funèbre a été célébré au maître-autel par M. l'abbé Marie, premier vicaire ; l'absolu a été dit par M. l'abbé Fossier, archiprêtre. Aux premiers rangs, avaient pris place MM. Wadecq-Rousseau, les représentants du clergé de la République et du ministre de la Guerre et les autorités. Le matras, sous la direction de M. l'abbé Gelspina, a exécuté divers morceaux.

Le service était terminé à 11 heures ; pendant le service religieux le cortège civil s'était formé dans la cour de la caserne de la cité. Le cercueil était placé sur un corbillard de la classe, les cordons s'élevaient vers la cimetière Montparnasse. Le corps a été apporté près du cimetière des Victimes du Devoir et des parois d'ailleurs ont été posées par M. Daussat et Léprie.

L'inhumation aura lieu à Poitiers.

## INFORMATIONS DU SOIR

### ÉCHOS PARLEMENTAIRES

Le projet Millerand sur les retraites ouvrières. Un troisième volume, de 862 pages, contenant les documents de l'enquête sur le projet des retraites ouvrières, a été distribué aujourd'hui. Il comprend les réponses des Syndicats agricoles, des Chambres consultatives d'agriculture et des associations agricoles, unanimement hostiles au projet.

La Commission du budget, réunie aujourd'hui pour s'occuper de l'emprunt de 200 millions, s'est ajournée à jeudi. Elle espère recevoir d'ici là tous les documents relatifs au Groupe de l'enseignement laïque. Le groupe des députés pour la défense de l'enseignement laïque a tenu sa première séance. « La but poursuivi, a dit M. Bérard, est l'égalité entre tous les républicains de gauche pour la laïcité de l'enseignement. » Le bureau a été ainsi constitué : Président, M. Brisson ; vice-président, M. Bérard et Dubief ; secrétaires, MM. Carraud et Duvallet ; questeur, M. Pajot. Après un discours de M. Brisson, une Commission a été chargée d'examiner les questions relatives à la situation des instituteurs. Cette Commission est composée de M. Brisson, Dubief, Maurice Faure, Guénot, Bahier,

## LE CONFLIT FRANCO-TURC

LA MARCHÉ DE L'ESCADRE. Toulon, 4 novembre. — C'est par ordre du ministre de la Marine que les commandements se sont alignés pas la marche de la division de l'escadre de l'amiral Caillaud. On se saura que demain matin le but exact assigné à l'amiral Caillaud. C'est, en effet, dans le matin de demain que l'escadre touchera le port désigné dans le pli cacheté ouvert en mer par l'amiral. L'escadre procède ainsi que l'escadre russe de la Méditerranée sont à Smyrne. L'escadre anglaise qui était au Phasé doit se rendre à Beyrouth. Le navire-dépêche allemand Cherbourg, avec le prince Adalbert à bord, se trouve dans le voisinage de la Syrie. Une escadre autrichienne a quitté Pola pour le Levant. L'escadre légère italienne qui est partie de la Maddalena, presque au même temps que l'amiral Caillaud quittait Toulon, croise sur la côte africaine. Deux vaisseaux américains qui se trouvaient dans la Méditerranée ont été également rejoints les Echelles du Levant. Londres, 4 novembre. — Le Daily Telegraph

estime que la prise de possession des données de Beyrouth par la France serait la mesure qui impliquerait le moins de risques et de difficultés avec les autres puissances et de difficultés quelle adresserait le Sultan de son intention. Le correspondant parisien du Times dit être de plus en plus certain à croire que l'armée franco-turque se complètera. L'annonce la Grèce d'être la cause de la recrudescence de l'arrivage turque. Saint-Petersbourg, 4 novembre. — La plupart des journaux approuvent l'énergie décisive du gouvernement français envers les dissidents, par le souci du prestige national de la France. Cette décision amènera très probablement le Sultan à une probabilité et complète commission. Le comité de la Russie consistant des personnes, ne pourra reprocher à la France sa précipitation, car elle a suffisamment prévu par sa lenteur à prendre des mesures décisives, qu'elle vise avant tout à la paix, mais uniquement la sauvegarde de ses intérêts légitimes et sa dignité nationale. La Russie fait observer qu'en agissant autrement M. Delcassé se serait rendu coupable non seulement envers la France, mais encore envers tous les autres pays de l'Europe, également intéressés à ce que la Turquie respecte leurs droits. Toulon, 4 novembre. — Une grande animation règne à bord des transports Mylio, Vinh-Long et Shamrock. Ces navires sont prêts à toute éventualité si le gouvernement français décide d'envoyer des troupes en Turquie. Aujourd'hui, les navires de l'escadre commencent leurs vives et charbon. Il est très bruyant que le retrait de toutes les parties de nos escadres des régiments en garnison dans notre ville. On se demande si ces ordres ne coïncident pas avec les événements actuels. Lyon. — Onze conseillers municipaux de Villeurbanne viennent d'envoyer leur démission au préfet du Rhône. C'est la deuxième fois en trois mois que pareil fait se produit dans cette commune.